

Les subsides

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 82 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre désire-t-elle que la question n° 82 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

M. ROGER C. NANTEL

Question n° 82—M. Boudria:

1. Depuis le 4 septembre 1984, M. Roger C. Nantel, Nantel Communications et Media Canada ont-ils reçu de l'argent du gouvernement et, dans l'affirmative, combien?

2. A-t-on signé des contrats et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels en étaient la nature et le montant?

3. A-t-on lancé un appel d'offres public pour les contrats en question et a) dans l'affirmative, lesquels, b) sinon, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à informer la Chambre que, du fait de la déclaration ministérielle, la période réservée aux Ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de dix minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE—L'INVESTISSEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir refusé de rejeter d'emblée les demandes des États-Unis qui exigent une liberté totale d'investissement au Canada dans le cadre des négociations sur le libre-échange, car ces exigences mettraient en danger la souveraineté et l'intégrité culturelle du Canada en l'empêchant d'examiner et de limiter les investissements américains, de façon à promouvoir la canadienisation et à assurer que les investissements américains soient avantageux pour les Canadiens en créant des emplois, en augmentant les exportations, en accroissant la recherche et le développement et en augmentant les achats chez les fournisseurs canadiens.

● (1240)

—Monsieur le Président, il convient de signaler au départ que, à bien des égards, il est ridicule de chercher à savoir si le gouvernement est sur le point de prendre d'autres mesures

pour affaiblir davantage la réglementation régissant l'investissement au Canada. Les mesures prises depuis quelques années se sont révélées si excessives, si déphasées par rapport aux préoccupations de la population canadienne, et tellement susceptibles de compromettre l'existence des emplois, que c'en est à vrai dire renversant. Pourtant, ce gouvernement a décidé de créer un organisme faible et mou, Investissement Canada, conçu surtout pour promouvoir l'investissement au lieu de le réglementer.

A propos des pourparlers concernant le libre-échange, quoi que l'on ait entendu dire, vu la confusion qui a régné cette semaine, il est manifeste que les États-Unis, qui l'ont d'ailleurs reconnu dans leurs déclarations au sujet du Canada—en fait, ils ont insisté là-dessus—ne sont toujours pas satisfaits. Les Américains considèrent d'un mauvais oeil ces obstacles à l'investissement, aussi faibles soient-ils. Ainsi, comme on nous l'a clairement fait comprendre ce matin, le gouvernement est tout disposé à alléger encore davantage les restrictions à l'investissement.

Le premier ministre (M. Mulroney) a fait une série de déclarations cette semaine, à la défense de l'investissement étranger, et toutes sont aussi inexactes qu'on pourrait se l'imaginer; toutes sont aussi loin de la vérité qu'on aurait pu s'y attendre de la part d'un membre de cette institution, et elles ne font que travestir la réalité.

Or la réalité c'est que la capacité de notre pays de décider de l'orientation économique qu'il prendra à l'avenir, est très sérieusement compromise. Cette menace plane sur nos têtes en partie du fait des modifications législatives imposées par le gouvernement et en partie du fait d'une vague de rachats qui a balayé l'Amérique du Nord. Ce phénomène n'est pas particulier au Canada, car il a particulièrement caractérisé l'investissement étranger en général.

Comme le précise le plus récent rapport d'Investissement Canada lui-même, 94 p. 100 des investissements qui sont entrés dans notre pays n'ont pas assuré l'expansion d'entreprises existantes ni la création de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises pour les Canadiens mais ont plutôt servi à prendre le contrôle d'entreprises canadiennes et à réduire par conséquent, dans bien des cas, le nombre d'emplois canadiens disponibles dans ces entreprises.

En étudiant les investissements et en essayant de dissiper la confusion qui entoure les négociations sur le libre-échange et les intentions du gouvernement concernant les investissements dans les négociations sur le libre-échange, il faut étudier très attentivement la façon dont Investissement Canada a appliqué ses décisions jusqu'ici. C'est Investissement Canada, si anémique soit-il, qui est censé fournir un mécanisme de défense aux collectivités. Si cet organisme ne met pas en vigueur les ententes qu'il conclut avec les entreprises étrangères et s'il n'en surveille pas efficacement l'application, la situation est encore pire que la loi ne le prévoit. Il est si faible qu'il fait pitié et si inefficace qu'il consterne franchement ceux qui espèrent que le Canada contrôlera un jour son économie.